CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E97295** **VALABLE JUSQU'AU** **01/12/2025**

ÉDITÉ LE 29/10/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/04/2012

Raison sociale : SARL BATI CONCEPT

Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

2 BOULEVARD DES ARTISANS
77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 2012B00716

Siret : 750 764 904 00033

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 2124796

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 55795365

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 55795365

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Téléphone : 09 80 52 15 89 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
DOS SANTOS SANDRINE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet :

E-mail : baticoncept77@gmail.com

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 382 525 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	11	02/12/2021
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.